



EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS**

L'an **deux mil dix-neuf** le **10 décembre**, les membres du comité du Syndicat Mixte du Bassin du Semnon, légalement convoqués, se sont réunis à Thourie, sous la Présidence de Monsieur RESTIF Thierry, Président.

Date de la convocation : **22/11/2019**
Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres votants : 21

Membres présents prenant part au vote : Madame FONTAINE Sylvie (Bourg des Comptes) – Monsieur BOURGÉAULT Jean-Claude (Crevin) – Monsieur SOULAS Raymond (Eancé) - Madame THEPAUT Isabelle (Ercé en Lamée) - Monsieur BOULET Yves (Forges la Forêt) – Monsieur OLLIVRY Bernard (Janzé) - Monsieur LUNEL Jean-Claude (La Bosse de Bretagne) - Monsieur BRILLET Louis (La Couyère) - Monsieur LASSALLE Thierry (Lalleu) - Monsieur BOUCAUD Albert (Le Theil de Bretagne) - Madame LACHERON Françoise (Martigné-Ferchaud) - Madame MARGUIN Edith (Noyal sur Brutz) – Monsieur ESNAULT Pierrick (Ombrée d’Anjou) - Monsieur GUINARD Pierre (Pancé) - Monsieur RESTIF Thierry (Retiers) - Monsieur DUCLOS Jean-Michel (Rougé) - Monsieur PHELIPPE Joseph (Saulnières) - Monsieur LEPAROUX Dominique (Soulvache) - Monsieur LEVEQUE Edmond (Thourie) - Madame CARIOU Philippe (Tresboeuf) - Monsieur COTTREL Eric (Villepot)

Membres présents ne prenant pas part au vote : Madame MONNET Thérèse (Eancé) - Monsieur LEMOINE André (La Bosse de Bretagne)

Absents : Monsieur RENAULT Christian (Bain de Bretagne) - Monsieur THOMAS Eric (Chelun) - Monsieur DUTERTRE Alfred (Coesmes) - Monsieur BOISSEAU Gilbert (Congrier) – Monsieur LEMOINE Gérard (Crevin) - Monsieur FILATRE Félicien (Ercé en Lamée) - Monsieur JOUAN Noël (Fercé) - Madame CEZE Isabelle (Janzé) – Monsieur FRASLIN Roland (La Noë Blanche) – Monsieur COLAS Hervé (La Rouaudière) - Monsieur MENARD Gilbert (Le Sel de Bretagne) – Monsieur ROBERT Jacques (Ombrée d’Anjou) - Monsieur BALAIS Cyril (Pancé) - Monsieur GERARD Xavier (Pléchatel) - Monsieur BRULE Olivier (Poligné) - Monsieur FERRE Guy (Rannée) - Monsieur JUGUIN David (Ruffigné) – Monsieur BRIQUET Alain (Saint Aignan sur Rœe) - Monsieur PILARD Gilbert (Sainte Colombe) – Monsieur GAUCHER Olivier (Saint Erblon) - Madame BARBE Béatrice (Senonnes) - Monsieur RENAUD Gérard (Teillay) - Monsieur GUINEL Roland (Thourie) - Madame MOUTEL Annie (Tresboeuf)

COMPTE-RENDU DE LA DÉCISION DU PRÉSIDENT DU 8 OCTOBRE 2019 ET DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DES 25 JUIN ET 8 OCTOBRE 2019

Conformément à la délibération N°2018-003 du 22/02/2018, le Président porte à la connaissance du comité syndical la décision qu'il a prise en vertu des délégations qui lui ont été confiées :

Décision du Président du 08/10/2019	
Référence	Délibération n°2018-003 du 22/02/2018 portant délégation de pouvoir au Président pour le recrutement d'agents contractuels pour le remplacement d'agents momentanément absents
Motif de l'acte	CDD pour remplacement d'agents momentanément absents
Durée du contrat	46 semaines du 04/11/2019 au 18/09/2020
Candidat retenu	Théo DAMASIO : Ingénieur agronome-écologue spécialisation Préservation et aménagement des milieux / Ecologie quantitative - 2019 Agrocampus Ouest

Conformément à la délibération N°2018-004 du 22/02/2018, le Président porte à la connaissance du comité syndical les délibérations prises par les élus du Bureau en vertu des délégations qui leurs ont été confiées :

	Délibération du Bureau du 25/06/2019	Délibération du Bureau du 08/10/2019
Référence	Délibération n°2018-004 du 22/02/2018 portant délégation de pouvoir au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés publics de services et de fournitures et de 200 000 € HT pour les marchés publics de travaux	Délibération n°2018-004 du 22/02/2018 portant délégation de pouvoir au Bureau pour recruter des agents contractuels pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
Référence et motif de l'acte	DB N° 2019 – 002 : Marché relatif aux travaux de restauration de la continuité écologique au moulin du Gravier sur le Semnon à Eancé Montant total : 29 526,25 € HT soit 35 431,50 € TTC	- DB N° 2019 – 003 : CDD pour accroissement temporaire d'activité : renouvellement pour 12 mois du CDD de Matthieu PECHARD (jusqu'au 02/12/2020) - DB N° 2019 – 004 : CDD pour accroissement temporaire d'activité : embauche pour 12 mois d'un chargé de mission évaluation / élaboration (début contrat : 01/02/2020)
Candidat retenu	CHOIGNOT SAS (17 700 Surgères)	- Matthieu PECHARD : Master 2 gestion des habitats et des bassins versants – 2018 - Marion PELLEN : Master 2 en sociologie – Spécialité politiques environnementales et pratiques sociales - 2016

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- prend acte de la décision du Président du 8 octobre 2019 et des délibérations du Bureau des 25 juin et 8 octobre 2019.

N° 2019 – 010

VALIDATION DE LA PARTICIPATION DES EPCIs MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU SEMNON à compter de 2020

Au vu du Débat d'Orientations Budgétaires 2020, le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu d'augmenter les participations des EPCIs membres du Syndicat Mixte du Bassin du Semnon afin de pouvoir équilibrer la section de fonctionnement.

Le Président propose donc d'augmenter à compter de l'année 2020 la participation des EPCIs membres du Syndicat et de la passer à 2,50 €/habitant (sur la base de la population DGF de l'année n-1 conformément aux statuts du Syndicat).

Discussions :

M. Cottrel et Mme Marguin font savoir que les délégués de la Communauté de Communes de Chateaubriant-Derval ont été contactés par la Communauté de Communes pour les informer du positionnement défavorable de la Communauté de Communes quant à cette augmentation. Mme Marguin fait savoir que l'augmentation de 25% du montant des cotisations est trop conséquente. M Restif répond qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2010 et qu'il avait été prévu lors de l'élaboration du Contrat de Bassin Versant en 2015 une augmentation progressive des cotisations jusqu'à atteindre 3 €.

Sophie Duchange ajoute que jusqu'alors les actions portées par le Syndicat ont pu monter en ambition (notamment en ce qui concerne les milieux aquatiques avec l'embauche d'un second technicien de rivière et l'augmentation dans la quantité et l'ambition des travaux programmés) sans avoir eu besoin d'augmenter les cotisations. Par contre, elle rappelle qu'il avait été bien précisé, lors de la validation du budget 2019, que pour 2020, il faudrait très probablement augmenter les cotisations notamment pour pouvoir équilibrer la section de fonctionnement.

M. Leparoux précise qu'il aurait peut-être mieux fallu augmenter progressivement les cotisations tous les ans plutôt que de les augmenter de 25% en une seule fois.

M. Lassalle répond qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis plusieurs années et qu'une augmentation de 0,50 cts d'euros par habitant reste dérisoire quant aux enjeux de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

M. Duclos répond que c'est plutôt en matière de timing que l'augmentation a du mal à passer puisque cela fait peu de temps que les communautés de communes ont pris la compétence.

M. Cottrel ajoute que des incertitudes et des inquiétudes existent quant aux cotisations du futur syndicat fusionné Chère-Don-Isac et que la Communauté de Communes de Chateaubriant-Derval ne veut pas que tous les syndicats de bassin versant augmentent leurs cotisations.

M. Leparoux corrige en rappelant que la Communauté de Communes émet un avis de réserve quant à cette augmentation mais ne s'y oppose pas.

M. Restif rappelle que les Communautés de Communes ont la possibilité de lever la taxe GEMAPI pour financer cette compétence et que c'est notamment le choix qui a été fait par Bretagne Porte de Loire Communauté.

Mme Lacheron ajoute que cette augmentation des cotisations permet aussi de compenser les baisses de financement des partenaires financiers.

M. Restif rappelle qu'il y a encore beaucoup d'efforts à fournir pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il précise que les communautés de communes savaient que cette

augmentation arriverait et que le but est également d'anticiper l'augmentation des moyens à mettre en œuvre dans les prochaines années et de passer à la vitesse supérieure.

M. Leparoux ajoute que justement il y a 2 vitesses au vu des moyens mis en œuvre et de l'absence de résultats au niveau de la qualité de l'eau et du ratio de linéaire de cours d'eau restauré (environ 5 km par an) sur le linéaire total (700 km). Il revient sur la possibilité de travailler sur l'aménagement foncier (regroupement parcellaire) comme moyen d'agir sur la qualité de l'eau.

Sophie Duchange lui répond que c'est une problématique sur laquelle le Syndicat du Bassin du Semnon souhaite travailler et c'est justement ce qui avait été proposé cette année aux communes de Forges la Forêt, Chelun, Eancé et Martigné-Ferchaud sur la masse d'eau Semnon amont via le dispositif AFAFE (Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental) proposé par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine et qui permet aux agriculteurs, dans un but environnemental, de regrouper leur parcellaire et de bénéficier de travaux connexes financés par le Département, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le ou les maîtrises d'ouvrage associées (communes, communautés de communes et/ou syndicats de bassin versant) tels que la création d'entrée de parcelles, de chemins d'accès, de création de talus et haies, de restauration de zones tampons et cours d'eau, ... Ce dispositif a l'avantage (contrairement aux échanges parcellaires à l'amiable entre agriculteurs qui très souvent n'aboutissent pas faute d'accord entre les agriculteurs) qu'une fois validé par les communes concernées (études dans un 1^{er} temps puis travaux dans un 2nd temps), il est très compliqué de revenir en arrière. Elle ajoute que le risque pour le bassin versant du Semnon et notamment la masse d'eau Semnon amont (au vu des résultats de la qualité de l'eau) si rien n'est fait, c'est que, comme sur le bassin versant de la Seiche, les services de l'état impose un arrêté de ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales).

S'agissant de l'absence de résultats mentionnés par M. Leparoux, Camille May répond qu'il faut relativiser les résultats de la qualité de l'eau présentés. En effet, elle rappelle que les dégradations sont anciennes et que les temps de réponse des masses d'eau suite aux travaux de restauration réalisés sur les milieux aquatiques sont longs.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

16 Pour – 0 Contre - 5 Abstentions

- décide de porter la participation des EPCIs membres du Syndicat à 2,50 €/habitant à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- autorise le Président à émettre les titres correspondants.

N° 2019 – 011

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Introduction :

Le Syndicat Mixte du Bassin du Semnon a démarré en 2016 un nouveau contrat territorial pour une durée de 5 ans (2016-2020). Ce contrat vient poursuivre les actions menées lors d'un premier contrat qui couvrait la période 2008-2015. Il se décline comme le précédent en trois grands volets :

- Le volet « Qualité de l'eau » axé sur des actions d'amélioration et de préservation de la qualité de l'eau : actions à destination des collectivités, des particuliers, des scolaires et du monde agricole, ... ;
- Le volet « Milieux aquatiques » concernant la restauration et la protection des milieux aquatiques : travaux sur les cours d'eau, actualisation de l'inventaires des zones humides, ... ;

- Le volet dit « Transversal » regroupant des actions telles que le suivi de la qualité de l'eau, la communication, la coordination, ...

Effectif du Syndicat :

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, le Syndicat a su développer ses moyens humains pour initier et suivre les actions et les travaux sur son territoire. La première embauche en avril 2009 de l'animatrice-coordinatrice du Syndicat s'est poursuivie par l'embauche d'une technicienne de rivière en octobre 2010, d'une animatrice agricole en février 2012 et d'un second technicien de rivière en février 2018. Pour compléter cette équipe, une comptable est également présente au Syndicat à raison de 3,5h par semaine (en portage de contrat via le CDG35 depuis mars 2017).

En 2020, dernière année du Contrat Territorial de Bassin Versant 2016-2020, il est prévu de réaliser, en plus des actions habituellement menées par les agents du Syndicat, le bilan/évaluation du Contrat 2016-2020 et l'élaboration du futur Contrat 2021-2027. En conséquence, il a été décidé par les élus lors de la réunion de bureau du 8 octobre 2019 d'embaucher un chargé de mission évaluation/programmation pour l'exécution de cette tâche.

Ainsi, pour 2020, les effectifs du Syndicat seront approximativement de 4,9 ETP (Equivalent Temps Plein) (cf. détails dans le tableau ci-dessous).

	2019	2020
Animatrice-coordinatrice	1 ETP	1 ETP
Technicien de rivière 1	0,8 ETP (temps partiel 80%)	0,8 ETP (temps partiel 80%)
Technicien de rivière 2	1 ETP	1 ETP
Animateur agricole	1 ETP	1 ETP
Chargé de mission évaluation	0 ETP	1 ETP
Comptable (3,5h)	0,1 ETP	0,1 ETP
TOTAL	3,9 ETP	4,9 ETP

Dépenses :

Les actions du Syndicat ont été cadrées sur les années 2016 à 2020 lors de l'élaboration des nouveaux programmes pluriannuels d'actions en fin d'année 2015.

Les dépenses concernent :

- Les actions du volet « Qualité de l'eau » : actions à destination des collectivités, des particuliers, des scolaires et du monde agricole, ... ;
- Les actions du volet « Milieux aquatiques » : travaux sur les cours d'eau, actualisation de l'inventaires des zones humides, ... ;
- Les actions du volet « Transversal » : suivi de la qualité de l'eau, communication, coordination, bilan/évaluation, ...

En ce qui concerne la programmation 2020, il est prévu pour le contrat territorial des dépenses réelles estimées à :

- 200 973 € pour les actions du volet « Qualité de l'eau » dont **85 850 € d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Semnon** (le reste étant sous maîtrises d'ouvrages agricoles associées) ;
- **136 500 €** pour les actions du volet « Milieux aquatiques » ;
- **137 650 €** pour les actions du volet « Transversal » ;

Le tableau ci-après reprend l'ensemble des dépenses réelles estimatives en fonctionnement et investissement pour l'année 2020 : il est ainsi détaillé les « restes à réaliser » (RAR) des années

précédentes aussi bien pour le budget de fonctionnement que d'investissement. Ces RAR ont été estimés en l'état actuel des dépenses ; ceux-ci seront ajustés en fonction des dépenses qui seront acquittées d'ici la fin de l'année.

Ces RAR sont repris et s'y ajoutent les dépenses relatives à la programmation 2020.

	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	421 297 €
Dont RAR 2017	4 447 €
Dont RAR 2018	3 865 €
Dont RAR 2019	43 985 €
INVESTISSEMENT	348 788 €
Dont RAR 2018	173 788 €
Dont RAR 2019	175 000 €
TOTAL	770 085 €

Recettes :

Les actions du Syndicat du Semnon sont financées par les cotisations de ses membres mais aussi par les subventions qu'il perçoit de ses partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseils régionaux Bretagne et Pays de la Loire, Conseil départemental d'Ille et Vilaine).

1. L'autofinancement :

L'autofinancement est apporté par la cotisation des membres adhérents au Syndicat du Bassin Versant du Semnon

Courant 2019, les membres du Syndicat ont à nouveau évolué. Il s'agit de :

- Bretagne Porte de Loire Communauté en Ille et Vilaine pour les communes de Bain de Bretagne, Crevin, Ercé en Lamée, La Bosse de Bretagne, La Couyère, Lalleu, La Noë Blanche, Le Sel de Bretagne, Pancé, Pléchâtel, Poligné, Saulnières, Teillay et Tresboeuf ;
- Roche aux Fées Communauté en Ille et Vilaine pour les communes de Chelun, Coesmes, Eancé, Forges la Forêt, Janzé, Le Theil de Bretagne, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte Colombe et Thourie ;
- Vallons de Haute Bretagne Communauté en Ille et Vilaine pour la commune de Bourg des Comptes ;
- Vitré Communauté en Ille et Vilaine pour la commune de Rannée ;
- Communauté de Communes de Chateaubriant-Derval en Loire-Atlantique pour les communes de Fercé, Noyal sur Brutz, Rougé, Ruffigné, Soulvache et Villepôt ;
- Communauté de Communes du Pays de Craon en Mayenne pour les communes de Congrier, La Rouaudière, Saint Aignan sur Roë, Saint Erblon et Senonnes ;
- Anjou Bleu Communauté en Maine et Loire pour la commune d'Ombrée d'Anjou ;

En tenant compte de ces évolutions, l'autofinancement 2020 du Syndicat a ainsi été estimé à **99 479 €** (sur la base de 2,50 € par habitant conformément aux statuts du Syndicat).

2. Les subventions :

L'ensemble des actions portées par le Syndicat du Semnon sont financées par ses partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les Conseils Régionaux Bretagne et Pays de la Loire et le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

En ce qui concerne la programmation 2020, il est prévu pour le contrat territorial des recettes réelles estimées à 352 187 € dont **271 600 € de subventions pour le Syndicat du Semnon** (le reste étant destiné aux maîtrises d'ouvrages agricoles associées).

Le tableau ci-après reprend l'ensemble des recettes réelles aussi bien pour le budget de fonctionnement que d'investissement 2020. Il est ainsi détaillé les « restes à percevoir ». Ceux-ci ont été estimés en l'état actuel des recettes ; ils pourront être ajustés en fonction des recettes qui seront éventuellement perçues sur la fin de l'année 2019 (demandes en cours de traitement).

Ces restes à percevoir sont repris et s'y ajoutent les recettes relatives à la programmation 2020.

	RECETTES
FONCTIONNEMENT	446 355 €
Dont Restes à percevoir 2018	16 985 €
Dont Restes à percevoir 2019	75 690 €
Dont cotisations 2020	99 479 €
INVESTISSEMENT	408 359 €
Dont Restes à percevoir 2016	849 €
Dont Restes à percevoir 2017	0 €
Dont Restes à percevoir 2018	193 675 €
Dont Restes à percevoir 2019	213 834 €
TOTAL	854 714 €

Bilan – Conclusion :

Au vu des dépenses et des recettes estimatives présentées précédemment, le bilan prévisionnel suivant peut être fait :

1. **Le budget de fonctionnement :**

Dépenses : 421 297 €

Recettes : 446 355 €

2. **Le budget d'investissement :**

Dépenses : 348 788 €

Recettes : 408 359 €

Ces montants prévisionnels affichent un solde positif de + 25 058 € en fonctionnement et + 59 571 € en investissement. Cependant, les dépenses d'investissements relatives aux travaux sur les milieux aquatiques menés par le Syndicat sont amorties et engendrent donc au niveau comptable des opérations d'ordre budgétaire qui créent des recettes en investissement mais des dépenses en fonctionnement. Ainsi, pour l'année 2020, les amortissements ont été estimés à **46 589 €**.

Afin d'atténuer les effets de la charge de ces amortissements sur la section de fonctionnement, il a été décidé d'amortir à compter de 2020 les subventions d'investissement perçues pour ces mêmes travaux. A l'inverse de l'amortissement des dépenses d'investissement, l'amortissement des subventions d'investissement engendre, également par opérations d'ordre budgétaire, des dépenses en investissement et des recettes en fonctionnement. Pour l'année 2020, l'amortissement des subventions a été estimé à **32 051 €**.

Il convient également de tenir compte du résultat de fin d'année pour chacune des sections. En section de fonctionnement, **ce résultat au 01/12/2019 est déficitaire à hauteur de 2 425 €**. Au 31/12/2019, il sera bien évidemment corrigé des subventions de fonctionnement restant à percevoir des années précédentes (2018 : 16 985 € et 2019 : 75 690 €) dont il a déjà été tenu compte dans les recettes de fonctionnement (cf. restes à percevoir dans le tableau page précédente). En section d'investissement, **ce résultat au 01/12/2019 est excédentaire à hauteur de 20 344 €**.

Le tableau suivant reprend le bilan des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement et tient également compte des éléments cités précédemment :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	421 297 E	446 355 €
Amortissements des investissements	46 589 €	
Amortissement des subventions		32 051 €
Résultat au 01/12/2019	2 425 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	470 311 €	478 406 €

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	348 788 €	408 359 €
Amortissements des investissements		46 589 €
Amortissement des subventions	32 051 €	
Résultat au 01/12/2019		20 344 €
TOTAL INVESTISSEMENT	380 839 €	475 293 €

Ainsi, en section de fonctionnement, le solde positif n'est plus que de 8 095 € alors qu'en section d'investissement, il est de 94 453 €.

Ce bilan justifie l'augmentation des cotisations des EPCIs membres du Syndicat pour l'année 2020 dont le montant a été porté de 2 € à 2,50 € par habitant permettant d'augmenter de 19 896 € l'autofinancement du Syndicat et de pouvoir équilibrer la section de fonctionnement pour le budget 2020.

Enfin, pour 2020, comme pour les années précédentes, de nombreux travaux sont à nouveau programmés et ceux-ci engendreront d'importantes dépenses. Les demandes de solde des aides auprès des partenaires financiers du Syndicat du Semnon ne pouvant s'effectuer qu'après la fin des travaux (souvent en année n+1 par rapport à la programmation prévisionnelle), il sera proposé de renouveler la ligne de trésorerie dans le courant de l'année 2020.

Débat :

Suite aux échanges relatifs à l'augmentation de la participation des EPCIs membres du Syndicat en 2020, le Débat d'Orientation Budgétaire ne suscite aucune remarque particulière.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

20 Pour – 1 Abstention

- Prend acte des orientations budgétaires présentées pour l'année 2020.

VALIDATION du PROGRAMME d' ACTIONS PRÉVISIONNEL 2020 du CONTRAT TERRITORIAL de BASSIN VERSANT 2016-2020 et de son PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2020

Le Président rappelle que le Syndicat s'est engagé depuis 2016 dans un nouveau programme d'actions pluriannuel pour la période 2016-2020 grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des Régions Bretagne et Pays de la Loire et du Département d'Ille et Vilaine.

Il rappelle également qu'afin de pouvoir bénéficier auprès de ces différents financeurs des subventions relatives au programme d'actions 2020, il y a lieu d'approuver en comité syndical le programme prévisionnel 2020 du Contrat Territorial de Bassin Versant 2016-2020 et son plan de financement prévisionnel présentés lors de cette séance.

Le programme d'actions a été établi dans le but de répondre à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et son **objectif d'atteinte du bon état écologique**.

Les actions proposées ont été déclinées sous 7 problématiques principales :

1. Actions en faveur des collectivités
2. Education à l'environnement
3. Actions en faveur des agriculteurs
4. Restauration des milieux aquatiques
5. Suivi qualité de l'eau
6. Communication
7. Animation-coordination générale

Le montant total des actions a été estimé pour l'année 2020 à **475 123 € TTC**. Il comprend les postes d'animatrice de bassin versant, d'animateur agricole, des 2 techniciens de rivière, du chargé de mission évaluation/programmation, de comptable (salaires, charges patronales et frais de fonctionnement compris) ainsi que les indemnités pour les stagiaires. (*Cf. programme prévisionnel 2020 en annexe*).

Le montant des actions des **volets « qualité de l'eau »** (Actions en faveur des collectivités – Education à l'environnement – Actions en faveur des agriculteurs) **et « transversal »** (Suivi de la qualité de l'eau – Communication – Animation-coordination) s'élèvent à **338 623 € TTC** dont 178 000 € pour l'animation (postes animatrice bassin versant, animateur agricole, chargé de mission évaluation/programmation et comptable + 1 stagiaire).

Le montant des actions du **volet « milieux aquatiques »** s'élève à **136 500 € TTC** dont 120 000 € pour l'animation (postes des 2 techniciens de rivière + 2 stagiaires) (*Cf. programme du volet milieux aquatiques 2020 par type d'action en annexe*).

La part du programme d'actions 2020 **autofinancée par le Syndicat** est estimée à **360 000 € TTC** tandis que celle apportée par les maîtrises d'ouvrages agricoles associées est estimée à **115 123 € TTC**.

		Autofinancement du Syndicat		Autres Maîtrises d'ouvrages ou autres bénéficiaires	Montant global de l'action (en € TTC)
		Coût animation	Montant coûts directs		
VOLET QUALITÉ DE L'EAU					
Actions en faveur des collectivités	<i>Accompagner les communes dans l'évolution de leurs pratiques pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau</i>	10 700 €	0 €	0 €	10 700 €
Education à l'environnement		3 350 €	12 000 €	0 €	15 350 €
Actions en faveur des agriculteurs	<i>Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires</i>	11 600 €	3 000 €	11 400 €	26 000 €
	<i>Approche collective de l'évolution des pratiques agricoles</i>	8 700 €	4 000 €	30 823 €	43 523 €
	<i>Communication et coordination des actions agricoles</i>	19 140 €	3 500 €	0 €	22 640 €
	<i>Diagnostics individuels</i>	8 700 €	0 €	35 640 €	44 340 €
	<i>Suivi des engagements</i>	0 €	0 €	37 260 €	37 260 €
	<i>Développement de filières respectueuses de la qualité de l'eau</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
	<i>Suivi du programme Breizh Bocage</i>	1 160 €	0 €	0 €	1 160 €
	Total actions agricoles	49 300 €	10 500 €	115 123 €	174 923 €
VOLET MILIEUX AQUATIQUES					
Actions du volet milieux aquatiques		120 000 €	16 500 €	0 €	136 500 €
VOLET TRANSVERSAL					
Suivi qualité eau		13 400 €	18 000 €	0 €	31 400 €
Communication		10 050 €	5 000 €	0 €	15 050 €
Animation - coordination générale		91 200 €	0 €	0 €	91 200 €
TOTAL		298 000 €	62 000 €	115 123 €	475 123€
360 000 €					

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :
20 Pour – 1 Abstention

1 – **de valider** le programme d'actions prévisionnel 2020 du Contrat Territorial de Bassin Versant 2016-2020 : ensemble des actions des volets « Qualité de l'eau », « Milieux aquatiques » et « Transversal » ;

2 – **d'adopter** le financement prévisionnel 2020 se décomposant comme suit et de solliciter auprès de l'ensemble des partenaires financiers concernés les subventions correspondantes :

	Taux	Montant prévisionnel
Agence de l'Eau Loire Bretagne	58,2%	276 590 € TTC
Région Bretagne	15,3%	72 897 € TTC
Département d'Ille-et-Vilaine	0%	0 € TTC
Région Pays de la Loire	0,6%	2 700 € TTC
Participation du Syndicat	18,6%	88 400 € TTC
Autres maîtrises d'ouvrages ou bénéficiaires	7,3%	34 537 € TTC
TOTAL	100%	475 124 € TTC

3 – **de donner tout pouvoir** à M. le Président pour signer toutes pièces se rapportant à ce projet (demandes de subventions, marché de maîtrise d'œuvre, marché de travaux, conventions, ...).

Programme prévisionnel 2020

Thématique BV	Intitulé action	Détail du type d'action	Montant prévisionnel 2020	Plan de financement												TOTAL GENERAL	
				Subv AELB		Subv Région Bretagne		Subv CD 35		Subv Région Pays de la Loire		Autofinancement SM Semnon		Autres maîtres d'ouvrage et/ou bénéficiaires			
1 - Actions en faveur des collectivités	11 - Accompagner les communes dans l'évolution de leurs pratiques pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau	Animation (10% Anim. BV)	6 700,00 €	60,0%	4 020,00 €	20,0%	1 340,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	1 340,00 €	0,0%	0,00 €	6 700,00 €	
		Bilan des pratiques + évaluation charte (stage 6 mois)	4 000,00 €	60,0%	2 400,00 €	20,0%	800,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	800,00 €	0,0%	0,00 €	4 000,00 €	
2 - Education à l'environnement	21 - Sensibilisation des scolaires et du grand public	Animation (5% Anim. BV)	3 350,00 €	60,0%	2 010,00 €	20,0%	670,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	670,00 €	0,0%	0,00 €	3 350,00 €	
		Intervention sensibilisation grand public	1 000,00 €	60,0%	600,00 €	20,0%	200,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	200,00 €	0,0%	0,00 €	1 000,00 €	
		Animations scolaires en Bretagne	8 000,00 €	27,3%	3 000,00 €	20,0%	1 600,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	52,7%	5 800,00 €	0,0%	0,00 €	11 000,00 €	
		Animations scolaires en Pays de la Loire	3 000,00 €			0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	600,00 €			0,0%	0,00 €		
3 - Actions agricoles	31 - Mise en place d'itinéraires techniques économes en produits phytosanitaires	Animation (20%)	11 600,00 €	60,0%	6 960,00 €	20,0%	2 320,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	2 320,00 €	0,0%	0,00 €	11 600,00 €	
		Matériels et main d'œuvre pour désh. méca.	3 000,00 €	50,0%	1 500,00 €	20,0%	600,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	900,00 €	0,0%	0,00 €	3 000,00 €	
		Actions collectives désh. méca. - AGROBIO35	11 400,00 €	50,0%	5 700,00 €	20,0%	2 280,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	3 420,00 €	11 400,00 €	
	32 - Approche collective de l'évolution des pratiques agricoles	Animation (15%)	8 700,00 €	60,0%	5 220,00 €	20,0%	1 740,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	1 740,00 €	0,0%	0,00 €	8 700,00 €	
		Coûts directs SMBS	4 000,00 €	50,0%	2 000,00 €	20,0%	800,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	1 200,00 €	0,0%	0,00 €	4 000,00 €	
		Plate-forme Méteils - CRAB	3 780,00 €	50,0%	1 890,00 €	20,0%	756,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	1 134,00 €	3 780,00 €	
		Semis de couverts avant moisson (Outil Maxi Couv) - CRAB	5 460,00 €	50,0%	2 730,00 €	20,0%	1 092,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	1 638,00 €	5 460,00 €	
		Réseau "Stratégie de gestion des maladies" - CRAB	5 040,00 €	50,0%	2 520,00 €	20,0%	1 008,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	1 512,00 €	5 040,00 €	
		Journée d'info à la bio - CRAB	1 260,00 €	50,0%	630,00 €	20,0%	252,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	378,00 €	1 260,00 €	
		Conférence technique - ADAGE	2 700,00 €	50,0%	1 350,00 €	20,0%	540,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	810,00 €	2 700,00 €	
	33 - Communication et coordination des actions agricoles	Plate forme amélioration longévité des prairies / Climat - CETA 35	4 363,00 €	50,0%	2 181,50 €	20,0%	872,60 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	1 308,90 €	4 363,00 €	
		Promotion agri. Bio. - AGROBIO35	8 220,00 €	50,0%	4 110,00 €	20,0%	1 644,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	2 466,00 €	8 220,00 €	
		Animation (33%)	19 140,00 €	60,0%	11 484,00 €	20,0%	3 828,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	3 828,00 €	0,0%	0,00 €	19 140,00 €	
		Prestations de communication : plaquettes, lettres d'informations...	3 500,00 €	50,0%	1 750,00 €	20,0%	700,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	1 050,00 €	0,0%	0,00 €	3 500,00 €	
		34 - Diagnostics individuels	Animation (15%)	8 700,00 €	60,0%	5 220,00 €	20,0%	1 740,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	1 740,00 €	0,0%	0,00 €	8 700,00 €
			Diag. Indiv. - CRAB	18 900,00 €	70,0%	13 230,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	5 670,00 €	18 900,00 €
	Diag. Indiv. - ADAGE		6 300,00 €	70,0%	4 410,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	1 890,00 €	6 300,00 €	
	35 - Suivis des engagements	Diag. Indiv. AGROBIO35	10 440,00 €	70,0%	7 308,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	3 132,00 €	10 440,00 €	
Suivi CRAB		29 400,00 €	50,0%	14 700,00 €	20,0%	5 880,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	8 820,00 €	29 400,00 €		
Suivi ADAGE		1 260,00 €	50,0%	630,00 €	20,0%	252,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	378,00 €	1 260,00 €		
Suivi AGROBIO35		6 600,00 €	50,0%	3 300,00 €	20,0%	1 320,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	1 980,00 €	6 600,00 €		
36 - Développement de filières respectueuses de la qualité de l'eau	Suivi Ter Qualitechs	0,00 €	60,0%	0,00 €	20,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	0,00 €	0,00 €		
	Etude-Action restauration collective AGROBIO35	0,00 €	70,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30,0%	0,00 €	0,00 €		
37 - Suivi programme Breizh Bocage	Animation (2%)	1 160,00 €	60,0%	696,00 €	20,0%	232,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	232,00 €	0,0%	0,00 €	1 160,00 €		
4 - Restauration des milieux aquatiques	41 - CRE	Animation (2x100% Tech. Riv. + 2 stagiaires)	120 000,00 €	60,0%	72 000,00 €	20,0%	24 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	24 000,00 €	0,0%	0,00 €	120 000,00 €	
		Programme MA (Autofinancement SMBS)	16 500 €	48,8%	8 050 €	0,0%	0 €	0,0%	0 €	12,7%	2 100 €	38,5%	6 350 €	0,0%	0 €	16 500,00 €	
5 - Suivi et exploitation des indicateurs de la qualité de l'eau	51 - Suivi d'indicateurs de la qualité écologique l'eau	Animation (20% Anim. BV)	13 400,00 €	60,0%	8 040,00 €	20,0%	2 680,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	2 680,00 €	0,0%	0,00 €	13 400,00 €	
		Coûts directs : prestations, marchés...	18 000,00 €	50,0%	9 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	50,0%	9 000,00 €	0,0%	0,00 €	18 000,00 €	
6 - Communication générale	61 - Communication générale	Animation (15% Anim. BV)	10 050,00 €	60,0%	6 030,00 €	20,0%	2 010,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	2 010,00 €	0,0%	0,00 €	10 050,00 €	
		Coûts directs : prestations, marchés...	5 000,00 €	60,0%	3 000,00 €	20,0%	1 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	1 000,00 €	0,0%	0,00 €	5 000,00 €	
7 - Animation-coordination générale	71 - coordination globale du contrat de BV	Animation (50% Anim. BV + 100% comptable + 15% Anim. Agri)	49 200,00 €	60,0%	29 520,00 €	20,0%	9 840,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	9 840,00 €	0,0%	0,00 €	49 200,00 €	
		Evaluation contrat (100% chargé de mission évaluation sur 12 mois)	42 000,00 €	70,0%	29 400,00 €	10,0%	4 200,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	20,0%	8 400,00 €	0,0%	0,00 €	42 000,00 €	
TOTAL	Sous-total animations, actions et communications hors CRE		458 623 €	58,6%	268 540 €	16,6%	76 197 €	0,0%	0 €	0,1%	600 €	17,2%	78 750 €	7,5%	34 537 €	458 623 €	
	Sous-total Animation		298 000 €	61,4%	183 000 €	18,6%	55 400 €	0,0%	0 €	0,0%	0 €	20,0%	59 600 €	0,0%	0 €	298 000 €	
	Sous-total Actions		177 123 €	52,8%	93 590 €	11,7%	20 797 €	0,0%	0 €	1,5%	2 700 €	14,4%	25 500 €	19,5%	34 537 €	177 123 €	
	TOTAL		475 123 €	58,2%	276 590 €	16,0%	76 197 €	0,0%	0 €	0,6%	2 700 €	17,9%	85 100 €	7,3%	34 537 €	475 123 €	
	Montant des actions autofinancées par le Syndicat du Semnon		360 000 €	58,9%	211 900 €	16,8%	60 300 €	0,0%	0 €	0,8%	2 700 €	23,6%	85 100 €	0,0%	0 €	360 000 €	
	Montant des actions autofinancées par le Syndicat du Semnon avec enveloppe Région limitée à 57 000 €		360 000 €	58,9%	211 900 €	15,8%	57 000 €	0,0%	0 €	0,8%	2 700 €	24,6%	88 400 €	0,0%	0 €	360 000 €	
	Montant des actions autofinancées par les Maîtrises d'ouvrage agricoles associées		115 123 €	56,2%	64 690 €	13,8%	15 897 €	0,0%	0 €	0,0%	0 €	0,0%	0 €	30,0%	34 537 €	115 123 €	
	Plan de financement globale avec enveloppe Région limitée à 57 000 € pour le Syndicat		475 123 €	58,2%	276 590 €	15,3%	72 897 €	0,0%	0 €	0,6%	2 700 €	18,6%	88 400 €	7,3%	34 537 €	475 123 €	

PROGRAMME du VOLET MILIEUX AQUATIQUES 2020 PAR TYPE D'ACTION

2020	Classement	Type de travaux	Masse d'eau	Qté	Prix unitaire	Montant € TTC	Subv AELB		Subv Région Pays de la Loire		Subv Région Bzh / CD35		Autofinancement du Syndicat du Semnon	
							%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
	Suivis	Suivis biologiques (IBGN, IPR) sur sites de travaux	Semnon aval	1	3 000 €	3 000 €	50%	1 500 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	1 500 €
		Suivis biologiques (IBG, IBD, IPR, IBMR)	Semnon aval (IBMR - IPR)	1	3 000 €	3 000 €	50%	1 500 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	1 500 €
			Semnon centre (IBD - IBMR)	1	1 500 €	1 500 €	50%	750 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	750 €
			Brutz (IBD - IBG - IBMR - IPR)	1	5 000 €	5 000 €	50%	2 500 €	30%	1 500 €	0%	0 €	20%	1 000 €
		Suivi IPR suppression du plan d'eau Rougé	Brutz	1	2 000 €	2 000 €	50%	1 000 €	30%	600 €	0%	0 €	20%	400 €
		TOTAL SUIVIS				14 500 €	50%	7 250 €	14%	2 100 €	0%	0 €	36%	5 150 €
	Travaux sur les annexes	Entretien des frayères	Semnon aval	2	1 000 €	2 000 €	40%	800 €	0%	0 €	0%	0 €	60%	1 200 €
			TOTAL ANNEXES				2 000 €	40%	800 €	0,0%	0 €	0%	0 €	60%
	Travaux de restauration morphologie	Projet globaux de renaturation (restauration morphologique avec actions ponctuelles sur berges et petite continuité, ...)	Semnon centre / Semnon amont / Brutz	2900	55 €	159 500 €	Déjà instruit sur 2018							
			Semnon centre / Semnon aval	2 736	55 €	150 500 €	Déjà instruit sur 2019							
		Remise à ciel ouvert - site du motocross de La Bosse de Bretagne	Bruères	70	350 €	24 500 €	Déjà instruit en 2019							
			TOTAL TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE				310 000 €	Déjà instruit en 2018 et 2019						
		TOTAL ANNÉE 5 (2020)				16 500 €	48,8%	8 050 €	12,7%	2 100 €	0,0%	0 €	38,5%	6 350 €

- Autofin. par le bénéficiaire
- Autofin. SIBS
- ME ME priorité 1 (Semnon aval / Semnon centre / Brutz)
- ME ME priorité 2 (Semnon amont / Maigé)

N° 2019 – 013

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Le Président présente aux membres du comité syndical le rapport d'activité 2018 mis en ligne et consultable sur le site internet du Syndicat depuis le 6 juin 2019 et dont un exemplaire a été envoyé à chaque commune et chaque EPCI du bassin versant du Semnon.

Le Président précise qu'il y a lieu d'approuver en comité syndical ce rapport d'activité.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- valide le rapport d'activité 2018 du Syndicat du Bassin du Semnon.

N° 2019 – 014

APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2019

Le Président informe l'assemblée délibérante que lors de l'exercice comptable 2019 des dépenses de formation et de cotisations de sécurité sociale (non prévues initialement) ont été imputées aux articles 6535 (Formation) et 6534 (Cotisations de sécurité sociale – Part patronale).

Il ajoute que les crédits ouverts au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) du budget primitif 2019 sont insuffisants. Il précise qu'afin de régulariser cette situation, il y a lieu de prendre une décision modificative

Le Président propose à l'assemblée délibérante de voter les crédits supplémentaires suivants :

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Dépenses
011	617	Etudes et recherches	- 3 000 €
65	6535	Formation	+ 600 €
65	6534	Cotisations de sécurité sociale – Part patronale	+ 2 400 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Primitif, comme détaillée ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2019.

Pour extrait conforme,

Le Président

Thierry RESTIF

